

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 4287 du 7 avril 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1401842S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 15295 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325284S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2014:

**Ducreux, Michel**

Nigend : 176 135

Numéro de livret de solde : 8 028 633

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2014:

**Schwab, Frédéric**

Nigend : 174 085

Numéro de livret de solde : 8 027 890

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2014.

*Le colonel, commandant en second  
la gendarmerie des transports aériens,  
F. HUBERT*